



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

AFFAIRE DU NAVIRE « HEROIC IDUN » (ÎLES MARSHALL c. GUINÉE ÉQUATORIALE), PROMPTE MAINLEVÉE

AFFAIRE RAYÉE DU RÔLE DU TRIBUNAL

Le 15 novembre 2022, par ordonnance du Président du Tribunal, M. Albert Hoffmann, l'*Affaire du navire « Heroic Idun » (Îles Marshall c. Guinée équatoriale), prompte mainlevée*, a été rayée du rôle des affaires du Tribunal.

Par lettre du 14 novembre 2022, l'agent des Îles Marshall a informé le Tribunal que la situation concernant le navire « Heroic Idun » et son équipage avait récemment évolué, indiquant que « la Guinée équatoriale avait fait transférer le navire et son équipage sous la juridiction, le contrôle et la garde du Nigéria le 11 novembre 2022 ». Elle a également indiqué que « [c]es développements [avaie]nt malheureusement rendue caduque la demande de prompte mainlevée introduite par les Îles Marshall » et qu'« [e]n conséquence, les Îles Marshall [étaie]nt tenues de se désister de l'instance ».

Dans ladite lettre, l'agent des Îles Marshall priait également le Tribunal « de prendre acte que ce courrier va[lai]t notification officielle du désistement de ladite instance sur le fondement de l'article 106 1) du Règlement du Tribunal ».

À la date du dépôt de la lettre du 14 novembre 2022 de l'agent des Îles Marshall, le Gouvernement de Guinée équatoriale n'avait accompli aucun acte de procédure en l'instance.

Conformément à l'article 106, paragraphe 1, du Règlement du Tribunal, le Président a rendu une ordonnance le 15 novembre 2022, prenant acte du désistement de l'instance introduite le 10 novembre 2022 par les Îles Marshall contre la Guinée équatoriale et ordonnant que l'affaire soit rayée du Rôle des affaires du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hamburg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.